

# TROPHEE BTP TRAVAUX ET SERVICES

## RÈGLEMENT CHALLENGE TROU EN 1

### GOLF TORCY 12/09/2024

#### 1. Objet du gain :

Une voiture neuve d'une valeur de 25 000€ TTC. Polo Volkswagen essence neuve fournie par la société VGRF à Villemomble. L'assureur MMA assurant le risque de gain créditera le concessionnaire pour le paiement du véhicule si toutes les conditions ci-après sont remplies.

#### 2. Conditions de jeu pour remporter le gain :

Le « Challenge Trou-en-Un » consiste à la mise en jeu d'un prix désigné à l'article 1 ci-dessus, en cas de réalisation d'un « Trou-en-Un » sur le trou, obligatoirement un par 3, au trou numéro 3 du golf de Torcy qui compte 9 trous homologués.

Les conditions suivantes doivent être réunies :

- ▶ Le « Challenge Trou-en-Un » doit se dérouler sur une seule journée de compétition ;
- ▶ Les participants à la compétition auront le droit à 2 passages maximum
- ▶ La participation est assujettie un paiement d'une valeur de 20€ TTC pour un essai, ou 35€ TTC pour 2 essais maximum par participant. Le montant de la participation est versé à la faveur de l'association loi 1901 BTP Travaux et Services sans aucune autre contrepartie.
- ▶ La compétition doit obligatoirement se dérouler selon les règles édictées par la Fédération Française de Golf (FFG) ;
- ▶ Le jeu au trou désigné est supervisé pendant toute la durée de l'épreuve par un officiel du Golf de Torcy, indépendant de l'organisateur ou de l'Assuré.
- ▶ Le vainqueur du challenge se verra remettre la livraison du véhicule par le concessionnaire après que celui-ci aura été payé par l'assureur. Le véhicule serait floqué aux couleurs de l'association et le vainqueur s'engage à conserver ce flochage, sans le modifier ou le dissimuler pendant 6 mois à dater de sa livraison et dès son utilisation. En cas de non-respect de cette règle, le véhicule sera rendu à l'association sans autres frais ni pénalités.

#### 3. Contraintes d'organisation :

Un parcours homologué de 9 trous d'une longueur de 1 350 mètres et de par 31 au minimum.

- ▶ Les différents départs homologués selon le classement, le sexe ou le niveau du compétiteur, ne doivent pas être modifiés.
- ▶ La carte du joueur gagnant doit être impérativement signée par les trois personnes suivantes :
  - lui-même,
  - son marqueur,
  - l'officiel désigné, présent au moment de la réalisation du « Trou-en-Un ».

#### 4. Exclusions :

Les causes d'exclusions de la garantie sont les suivantes :

- ▶ **Le gagnant du « Challenge Trou en Un » est un joueur professionnel,**
- ▶ **Le joueur gagnant est mineur au moment de la compétition,**
- ▶ **La longueur du trou a été diminuée,**
- ▶ Le positionnement des marques de départ ne sont pas aux plaques (selon l'étalonnage du parcours).
- ▶ Au moins un commissaire de parcours désigné par le sponsor et/ou le golf organisateur de la compétition n'était pas présent sur le trou durant toute la durée du challenge.

Le Souscripteur déclare :

- ▶ avoir obtenu préalablement toutes les autorisations nécessaires à la tenue de la compétition.
- ▶ qu'il n'existe par ailleurs aucune autre assurance couvrant tout ou partie des mêmes risques (Art. L 121-4 du Code des Assurances).



- ▶ qu'il n'a, au jour de la prise d'effet de la garantie, connaissance d'aucun élément susceptible de mettre en jeu la garantie du présent contrat.
- ▶ **avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales.**